

Reddition de comptes du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2024-2025

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord doit, en vertu de l'article 506 de la *Loi sur la gouvernance du système de santé et des services sociaux*, obtenir, de la part des organismes communautaires qu'elle subventionne, les documents suivants, et ce, **dans les quatre mois suivants la fin de leur année financière.**

Liste de validation des documents à transmettre

DOCUMENTS REQUIS	DESCRIPTION
<input type="radio"/> Avis de convocation à l'AGA 2025	Lettre de convocation transmise aux membres OU photocopie de l'annonce parue dans le journal <u>incluant la date de l'envoi.</u>
<input type="radio"/> Ordre du jour de l'AGA 2025	Déposé lors de l' AGA 2025. Doit être séparé de l'avis de convocation et du procès-verbal.
<input type="radio"/> Procès-verbal de l'AGA 2025	Procès-verbal OU extrait de procès-verbal de l' AGA 2025 L'extrait du procès-verbal doit inclure : <ul style="list-style-type: none">• Les présences• La présentation et l'adoption du rapport d'activités et du rapport financier• Les élections
<input type="radio"/> Rapport d'activités 2024-2025	Adopté en CA et présenté lors de l' AGA 2025 . Détaillez les activités selon le cadre de reconnaissance et de financement. (Voir guide)
<input type="radio"/> Rapport financier 2024-2025 <ul style="list-style-type: none">• Signé par 2 membres du CA	Adopté en CA et présenté lors de l' AGA 2025 et signé par deux membres du CA . Selon l'ensemble des contributions reçu du gouvernement du Québec (ses ministères, organismes publics et parapublics), vous devez nous fournir le document approprié : Le rapport financier doit respecter les règles comptables en vigueur et avoir été réalisé par un ou une comptable professionnel(le) agréé(e), titulaire du permis approprié. <i>Les situations d'apparement doivent être déclarées</i> <ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> <u>Subvention de 500 000 \$ et +</u> : Mission d'audit;<input type="radio"/> <u>Subvention de 50 000 \$ à 499 999 \$</u> : Mission d'examen;<input type="radio"/> <u>Subvention de moins de 49 999 \$</u> : Mission de compilation
<input type="radio"/> S'il y a lieu, les modifications des règlements généraux et modifications aux lettres patentes.	
Faire parvenir vos documents par courriel à l'attention de l'équipe PSOC du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord : equipepsoc.09cisss@ssss.gouv.qc.ca	